

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2021

Présents : Mrs RIAUD, LORAND, MARCHAND, MONVOISIN, PERRIN, RAVACHE, SOREL, VIEL, NICOLAS, URVOY, Mmes BERTY, BLANCHARD, DE GHAISNE DE BOURMONT, GOUIN, HAMON, PAVIOT, ROBERT, SARAZIN

Absent excusé : LOLIVIER Aurélie

Pouvoir : Aurélie LOLIVIER donne pouvoir à Valérie DE GHAISNE DE BOURMONT

Secrétaire : Florent URVOY

M. le Maire s'est absenté au moment du vote

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. le Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 509 394.76 €

Recettes : 1 925 551.82 €

Résultat 2020 : + 416 157.06 €

Reprise du résultat 2019 : 648 946.21 € dont 360 000 € affecté à l'investissement 2020 soit 288 946.21

Excédent de fonctionnement à la clôture : 705 103.27 €

Investissement :

Dépenses : 509 262.62 €

Recettes : 648 511.60 €

Résultat 2020 : 139 248.98 €

Reprise du résultat 2019 : 263 488.38 €

Excédent d'investissement à la clôture : 402 737.36 €

Reste à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 834 700 €

Recettes d'investissement : 352 823 €

Nombre de
conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 17

**Délibération
2021-11**

Approbation du
compte administratif
2020 Commune

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le :
Publié ou notifié le :

	Résultat à la clôture de 2019	Part affectée à l'investisse- ment 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	263 488.38		139 248.98	402 737.36
Fonctionnement	648 946.21	360 000	416 157.06	705 103.27
TOTAL I	912 434.59	360 000	555 406.04	1 107 840.63
Budget Petit Plessis				
Investissement	-259 715.43		85 498.57	-174 216.86
Fonctionnement	0		0	0
TOTAL II	- 259 715.43		85 498.57	- 174 216.86
TOTAL GENERAL	652 719.16	360 000	640 904.61	933 623.77

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- A l'UNANIMITÉ (17 POUR)

Pour copie conforme, Le Premier Adjoint, Yvonnick PERRIN

Nombre de
conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 18
Pouvoir 01

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 18 votes POUR.

Délibération 2021-12

Approbation du
compte de gestion
2020 Commune

Pour copie conforme,
Le Maire
René RIAUD

M. le Maire s'est absenté au moment du vote

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du Lotissement Petit Plessis dressé par M. le Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 358 014.54 €

Recettes : 358 014.54 €

Résultat 2020 : 0 €

Reprise du résultat 2019 : 0€

Résultat de fonctionnement à la clôture : 0 €

Investissement :

Dépenses : 266 115.70 €

Recettes : 351 614.27 €

Résultat 2020 : 85 498.57€

Reprise du résultat 2019 : - 259 715.43 €

Déficit d'investissement à la clôture : - 174 216.86 €

Délibération 2021-13

Approbation du
compte
administratif 2020
Lotissement Petit
Plessis

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :

	Résultat à la clôture de 2019	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-259 715.43	85 498.57	-174 216.86
Fonctionnement	0	0	0
TOTAL	-259 715.43	85 498.57	-174 216.86

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'UNANIMITÉ (17 POUR)

Pour copie conforme,
Le Premier Adjoint,
Yvonnick PERRIN

Délibération 2021-14

Approbation du
compte de gestion
2020 Lotissement
Petit Plessis

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du Lotissement Petit Plessis et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement Petit Plessis ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du Lotissement Petit Plessis dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 18 votes POUR.

Pour copie conforme,
Le Maire
René RIAUD

**Délibération
2021-15**

Affectation des
résultats 2020 –
Budget commune

Suite au vote du Compte administratif 2020, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De verser 140 600 € d'excédent de fonctionnement de 2020 en recette d'investissement au BP 2021 (compte 1068),
- De reporter l'excédent d'investissement de 402 737.36 € de 2020 en recette d'investissement du BP 2021 (compte 001).
- De reporter les 564 503.27 € restants du résultat de fonctionnement 2020 en recette de fonctionnement au BP 2021 (compte 002)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-16**

Affectation des
résultats 2020 –
Lotissement Le
Petit Plessis

Suite au vote du Compte administratif du Lotissement Petit Plessis, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2020.

Pour rappel, le résultat de fonctionnement pour 2020 était de 0.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De reporter le déficit d'investissement de 174 216.86 € de 2020 en dépenses d'investissement du BP 2021 (compte 001).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-17**

Vote du Budget
Primitif 2021
Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget principal de la commune pour l'exercice 2021 pour chaque section, fonctionnement et investissement. Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre et par opération à l'unanimité des membres présents :

Pour la section de fonctionnement en équilibre :

Dépenses : 2 195 717.27 €

Recettes : 2 195 717.27 €

Pour la section d'investissement, en équilibre :

Dépenses : 2 177 370 €

Recettes : 2 177 370 €

Pour copie conforme, Le Maire, René RIAUD

**Délibération
2021-18**

Vote du Budget
Primitif 2021
Lotissement Le
Petit Plessis

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget annexe du Lotissement Petit Plessis pour l'exercice 2021 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre à l'unanimité des membres présents :

Pour la section de fonctionnement en équilibre :

Dépenses : 616 034.72 €

Recettes : 616 034.72 €

Pour la section d'investissement, en équilibre :

Dépenses : 616 033.72 €

Recettes : 616 033.72 €

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-19**

Participation
financière Accueil
de loisirs Les
P'tits Loups

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de participation financière de l'accueil de loisirs Les P'tits Loups de Pipriac pour l'année 2020.

La participation financière de la commune est de 2.50 € par journée par enfant, comme convenu dans la convention.

Pour information, environ 20 familles ont fréquenté le centre de loisirs en 2020, ce qui représente pour la commune 787.50 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette somme à l'accueil de loisirs Les P'tits Loups pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-20**

Comme tous les ans, il convient de fixer le montant de la subvention de fonctionnement ainsi que celui des subventions à caractère social versées à l'école privée (OGEC). Dans le respect de la parité public-privé, ce montant est le même pour l'école publique et pour l'école privée, sous contrat d'association avec la commune.

**Subvention OGEC
2021**

Monsieur le Maire précise qu'après calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique, le coût par élève est de :

- 1 260 € par élève en maternelle
- 305 € par élève en élémentaire

Pour l'OGEC, les subventions sont donc les suivantes :

- Subvention de fonctionnement :
 - 1 260 € par élève de maternelle domicilié sur la commune
 - 305 € par élève élémentaire domicilié sur la commune.

- Subventions à caractère social :
 - Fournitures scolaires : 20 € / élève de Sixt et par trimestre
 - Classe découverte : 15 € / élève de Sixt
 - Fête et culture : 17.50 € / élève de Sixt

Enfin, concernant la cantine et la garderie, l'OGEC organisant ces services pour les élèves des deux écoles, la subvention versée à l'OGEC bénéficie, dans les mêmes proportions, aux élèves de l'école Michel Serrault et aux élèves de l'école Sainte-Anne.

Le Conseil décide d'attribuer les sommes suivantes :

- Cantine : 13 115 €
- Garderie : 2 500 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident les montants de ces subventions.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-21**

Il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le montant de la participation aux charges de fonctionnement des communes de résidence pour les élèves des communes extérieures inscrits dans l'école publique de Sixt-sur-Aff pour l'année scolaire 2020-2021.

**Participation aux
charges de
fonctionnement des
élèves des
communes
extérieures inscrites
à l'école publique
Michel
SERRAULT**

Le calcul a été repris sur la base des dépenses 2019 de l'école publique : il en ressort un coût de 1 260 € pour les élèves de maternelle et 305 € pour les élèves d'élémentaires. Ces montants sont également ceux qui servent de référence pour les subventions versées à l'école privée Ste Anne.

Pour l'année 2020-2021, il y a un élève de la commune de Bruc-sur-Aff en CE2.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retenir, pour la refacturation à la commune de Bruc-sur-Aff, le montant de 305 € pour les élémentaires.

Pour copie conforme
Le Maire
René RIAUD

Comme chaque année, il convient de voter les taux d'imposition. Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, seuls les taux pour les taxes foncières bâties et non bâties sont à voter.

En 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties inclus le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

**Délibération
2021-22**

**Vote des taux
d'imposition 2021**

Pour rappel, les taux communaux 2020 étaient de :

TFPB : 22.42%

TFPNB : 62.25%

Le taux départemental sur les propriétés bâties en 2020 était de 19.90 %.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux, les taux pour 2021 seraient donc :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42.32%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 62.25%

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces taux pour 2021.

**Délibération
2021-23**

**Travaux de
réhabilitation des
vestiaires : Choix
des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la rénovation des vestiaires de la salle des sports.

La date limite de réception des offres était le 15 février 2021 sauf pour le lot 9 où aucune entreprise n'avait répondu. Un second appel d'offres avait été lancé pour une date limite au 15 mars 2021.

Monsieur le Maire fait part du résultat d'analyse des offres établi par le cabinet d'architectes Tahana et du classement établi en fonction des critères prédéfinis (40% prix et 60% technique)

Tous les lots ont été pourvus.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les entreprises suivantes suivant le résultat de l'appel d'offres :

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
Lot 1 Maçonnerie	Vignon Construction	80 911.60
Lot 2 Menuiseries extérieures	Ser Al Fer	43 213.00
Lot 3 Menuiseries intérieures	Danilo Guy	39 373.62
Lot 4 Cloisons sèches	Legal Schreiner	40 414.60
Lot 5 Faux plafonds	Coyac Emmanuel	5 495.00
Lot 6 Revêtements carrelés	Bidois	64 743.49
Lot 7 Peinture	Margue	10 305.66
Lot 8 Serrurerie	Metallerie François	4 750.00
Lot 9 VRD	MTPA	11 510.00
Lot 10 Electricité	Gergaud	26 497.98
Lot 11 Plomberie VMC Sanitaires	AIR V	89 086.04
TOTAL HT		416 300.99

**Délibération
2021-24**

**Modification des
acquéreurs lot 4
Lotissement du
Petit Plessis**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 17 décembre 2020, une promesse de vente avait été faite pour le lot n°4 au lotissement Petit Plessis au profit de M. BALLOT et Mme PLANTARD. De ce fait, la délibération 2020-83 est annulée.

Or, le notaire nous a fait savoir que la vente n'a pas pu aller jusqu'au bout, mais que de nouveaux acquéreurs ont été trouvés. Il s'agit de Mr Bernard PLANTARD et Mme Catherine PLANTARD née TAILLARD.

Ainsi, il est proposé de vendre ce lot 4 (YN 484) d'une superficie de 520 m² à Monsieur et Madame PLANTARD au prix de 15 080 € HT soit 18 096 € TTC (29 € HT/m²).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que certaines personnes ont souhaité ou ont dû annuler leur location de salle suite au contexte sanitaire actuel (COVID-19).

**Délibération
2021-25**

**Remboursement
de location de
salles**

Il s'agit de :

- M. et Mme RAZE André, domiciliés 8 Launay à Sixt-sur-Aff.

L'acompte de 150 € a été encaissé pour la location de l'Espace de l'Aff le 08 mai 2021.

- M. LOISEAU Julien et Mme NOEL Charlène, domiciliés 46 Bis Route des Huttes 85 370 NALLIERS.

L'acompte de 150 € a été encaissé pour la location de l'Espace de l'Aff du 26 et 27 juin 2021.

- M. CHATELET Olivier et Mme HOUSSIN Elodie, domiciliés 15 Rue de Villeneuve 35550 LIEURON.

L'acompte de 150 € a été encaissé pour la location de l'Espace de l'Aff du 10 et 11 juillet 2021.

- M. TATARD Benoît et Mme LAHAYE Angélique, 18 la Touche Alotz 35550 BRUC-SUR-AFF.

L'acompte de 150 € a été encaissé pour la location de l'Espace de l'Aff du 29 et 30 mai 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de prendre en compte ces annulation et accepte de rembourser les montants des locations ci-dessus.

**Délibération
2021-26**

**Nomination
d'une personne
en charge de la
communication
des documents
administratifs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, compte tenu du nombre croissant de demandes d'accès aux documents administratifs auprès de la mairie, voire même de données personnelles, il serait intéressant de nommer Jérôme Allain, adjoint administratif en charge du RGPD, des Données Publiques et des Archives, comme « personne responsable de l'accès aux documents administratifs » également appelée PRADA. Son rôle sera de faciliter l'instruction des demandes de communication de documents administratifs, la réutilisation des informations publiques, ainsi que de s'assurer de la légitimité et la recevabilité des demandes.

Après délibération, le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

**Délibération
2021-27**

**Modalités de
mise à disposition
du public du
dossier de la
modification
simplifiée n°1**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants et L153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 juin 2019,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été engagée (délibération 2020-85) et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Monsieur le Maire explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie de Sixt-sur-Aff, conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU est prêt à être mis à la disposition du public,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide de mettre à la disposition, pendant une durée d'un mois, du 26 avril au 28 mai 2021, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

2. Le dossier comprend :

- Le dossier de modification simplifiée
- Les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme

3. Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant la date de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

4. A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Maire. Ce dernier ou son représentant présenteront au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée en tenant compte des avis émis et des observations du public.

5. Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Délibération
2021-28**

**Acquisition d'une
désherbeuse
thermique**

Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'une désherbeuse thermique pour le service technique avait déjà été évoqué et que des renseignements ont été pris.

Après discussion, il s'avère que la commune de Bruc-sur-Aff est intéressée par ce même matériel. Il a donc été proposé un achat mutualisé de cette désherbeuse. La commune de Bruc-sur-Aff prendrait 1/3 du coût d'achat à sa charge et la commune de Sixt-sur-Aff les 2/3. Pour tout ce qui est des factures de fonctionnement, elles seront réglées à 50/50 entre les communes. Le Conseil Municipal de Bruc-sur-Aff a validé cette proposition.

Le devis de la désherbeuse s'élève à 30 365€ HT soit 36 438 € TTC, ce qui ferait un coût d'achat de 24 292 € TTC pour la commune de Sixt-sur-Aff.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'acheter la désherbeuse en commun avec la commune de Bruc-sur-Aff aux conditions évoquées ci-dessus.

**Délibération
2021-29**

**Actualisation du
zonage
d'assainissement**

Lors de la révision du PLU de la commune, nous aurions dû procéder à l'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées afin de le rendre opposable aux tiers.

Deux cabinets d'étude ont été sollicités pour cette mission :

- Le cabinet ECR Environnement de Larmor Plage pour un montant de 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC.
- Le cabinet DM EAU de Janzé pour un montant de 2 600 € HT, soit 3 120 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir le cabinet DM EAU pour cette actualisation de l'étude de zonage des eaux usées.

**Délibération
2021-30**

**Demande d'achat
de terrain**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Monsieur THÉBAULT Patrick demeurant 85 rue Onffroy de la rosière à Sixt-sur-Aff demandant l'achat à la commune d'une petite surface d'environ 100m² de la parcelle YN499. En effet, une partie de ses garages empiète sur cette parcelle communale.

Monsieur le Maire propose de vendre à Monsieur THÉBAULT cette surface au prix auquel la commune a acheté ce terrain, à savoir 4€ TTC le m². Il propose également que la commune prenne en charge les frais de bornage étant donné que cette parcelle sera bornée pour la 2^{ème} tranche du lotissement. Monsieur THÉBAULT prendra en charge les frais d'acte notarié.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de vendre la surface demandée à Mr THÉBAULT aux conditions énoncées ci-dessus afin de régulariser la situation.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions suivantes pour l'année 2021 :

**Délibération
2021-31**

**Subvention aux
associations 2021**

6574 : Subv. De fonct. aux associations et autres	
Associations de la commune	
Club la Joie	600 €
Espérance	6000 €
Espérance - Fonctionnement (électricité)	3000 €
ACCA	580 €
ACCA Exceptionnelle	920 €
C.I.A.	3050 €
Comité Sainte Anne	300 €
APEL de Sixt (en fonction du nombre d'élèves au 01.01.2020)	2128 €
Boule sixtine	150 €
Boule sixtine Frais local	550 €
Club des palets sixtins	150 €
Anciens combattants – AFN	720 €
Amicale Ecole Publique SIXT (en fonction du nombre d'élèves au 01.01.2020)	826€
Sixt Créatif	400 €
Agir pour un sourire	100 €
Bezyl Vivante « Arts, Nature et Jardin »	500 €

Associations extérieures	
ADAPEI « Les papillons blancs »	1 000 €
AIDE	465 €
Association des soins palliatifs de Bain de Bretagne	800 €
Secours catholique Pipriac	250 €
Epicerie sociale « Au Pain d'Epices » Pipriac	210 €
Les Amis de la santé	100 €
SPA de Redon	100 €
Don du sang	80 €
Rêve de clown	100 €
Association Française des sclérosés en plaque	100 €
Proxim'services	100 €
Autres demandes éventuelles	5 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir une ligne « autres » de 5 000 € qui servira pour d'éventuelles demandes supplémentaires. Leur attribution fera l'objet d'une délibération. Ces sommes seront versées aux associations lorsque la commune aura reçu tous les justificatifs demandés.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent ces propositions et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-32**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du plan proposé par la société 2LM pour la 2^{ème} tranche du lotissement du Petit Plessis.

Dix-huit lots seront proposés avec des surfaces comprises entre 308m² et 655m². Sur ces dix-huit lots, deux seront réservés pour des logements sociaux.

**Lotissement du
Petit Plessis :
Validation du
plan de la 2^{ème}
tranche**

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan présenté.

Le Maire
René RIAUD